



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 novembre 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 octobre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

En ma qualité de Présidente du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous communiquer mon rapport sur les travaux de la quatre-vingtième session du Conseil d'administration, qui s'est tenue à Genève le 28 octobre 2015. Veuillez trouver ci-joint le texte complet des conclusions adoptées par le Conseil d'administration ainsi que des documents supplémentaires¹. Je tiens toutefois à mettre en avant quelques-unes des questions abordées durant la session.

À la séance plénière d'ouverture, des représentants des Gouvernements iraquien et koweïtien, y compris une délégation du Comité iraquien d'experts financiers, qui assure le contrôle des recettes pétrolières du pays, ont pris la parole.

Durant la session, le Conseil d'administration a examiné une demande émanant de l'Iraq, qui souhaitait obtenir un nouveau report d'un an de l'obligation que lui impose la résolution 1956 (2010) du Conseil de sécurité de verser au Fonds d'indemnisation 5 % des produits des ventes à l'exportation de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel et 5 % de la valeur de tout paiement non monétaire au titre du pétrole, des produits pétroliers et du gaz naturel aux prestataires de services. Il a pris note du fait que, depuis l'adoption de sa décision 272 (2014) par laquelle il avait suspendu les obligations de versement de l'Iraq en 2015, une très grande insécurité continuait de régner dans le pays.

Après mûre réflexion, le Conseil d'administration a adopté la décision 273 (2015) par laquelle il a repoussé les obligations susmentionnées de l'Iraq jusqu'au 1^{er} janvier 2017, les versements des indemnités non encore réglées devant reprendre en 2017, conformément à sa décision 267 (2009). En adoptant cette décision, le Conseil d'administration s'est félicité du fait que le Koweït appuyait la demande de l'Iraq et a souligné qu'il importait pour l'Iraq d'honorer ses obligations et d'achever rapidement le paiement des indemnités dues au Koweït.

Le Conseil d'administration a par ailleurs entendu un compte rendu du Secrétariat sur les audits concernant la Commission qu'effectuaient le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne.

¹ Non inclus dans le présent document.



La fin du mandat de la Commission étant proche, le Conseil d'administration a examiné les mesures propres à assurer une réduction ordonnée des activités de la Commission et s'est félicité des progrès accomplis par le Secrétariat dans l'archivage des dossiers de cet organe.

Le Conseil d'administration a débattu de la demande pendante de l'Iraq qui souhaitait obtenir une copie des archives de la Commission et a rappelé ses conclusions antérieures et, en particulier, son refus d'envisager toute solution susceptible de porter atteinte aux règles de confidentialité. Il a demandé au Secrétariat d'adresser à la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre encourageant l'Iraq à reconsidérer les propositions que le Conseil d'administration lui avait faites en mars 2015 et invitant une délégation iraquienne à une réunion informelle que le Groupe de travail devait tenir au début de décembre 2015 afin de discuter de cette question.

Le Conseil d'administration a adopté le rapport du Comité des questions administratives, qui s'est réuni durant la session et a approuvé le budget de la Commission pour 2016.

La prochaine session du Conseil d'administration devrait se tenir en principe le 27 avril 2016.

L'Ambassadrice,
Présidente du Conseil d'administration
(Signé) Ana María **Menéndez**
